COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE
Département de Seine-et-Marne

Plan Local d'Urbanisme
P.L.U.

OZOIR-LA-FERRIÈRE

4.2 - PLAN DE ZONAGE
1/2500ème

P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2020

Modification n°1 du P.L.U. approuvée par Délibération du Conseil Muncipal en date du 23 septembre 2021

Modification n°2 du P.L.U. approuvée par Délibération du Conseil Muncipal en date du 10 mars 2025

LEGENDE

- UA — Limite de Zones
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Périmètre concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ER1 — Emplacement réservé
- Règle architecturale particulière
- Bande inconstructible de 8 mètres
- Périmètre de 500 m autour de la gare Transilien
- Lisière de bois par rapport aux forêts domaniales de plus de 100 ha de Notre-Dame et d'Armainvilliers
- Interdiction de transformer en habitations les surfaces d'artisanat, de commerce ou de bureaux en rez-de-chaussée existantes à la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme
- ★ 1 — Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

N° au P.L.U	Affectation	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Accès au secteur de l'érable	Commune	11 992 m²
2	Coulée verte du Ru de la Ménagerie	Commune	7 623 m²
3	Aménagement du Carrefour rues François, Schuman, Chevalier	Commune	403m²
4	Aménagement du Carrefour allée d'Armainvilliers, rue Chevalier	Commune	1 515 m²
6	Elargissement de l'avenue du Général de Gaulle	Commune	344 m²
7	Création d'un nouvel espace vert entre l'avenue Henri Beaudelet et la rue François de Tessan	Commune	5 166 m²
8	Aménagement d'une liaison douce le long de la RD 354	Commune	6 374 m²
9	Nouvel accès à la zone de stationnement située rue de l'ancienne Ecole	Commune	21 m²